POINT N°1 : Détail du mode de calcul de la représentativité selon la loi

Le calcul de la répartition des délégués communautaires par commune tel que le prévoit la loi sera détaillé pas à pas en séance afin d'écarter toute incompréhension (cf. documents envoyés lors du conseil communautaire précédant).

POINT N°2 : ***Proposition éventuelle d'une alternative pour un accord sur la représentativité***

Si un accord local se dessine mardi 14 juin entre les communes ayant plusieurs délégués dans la nouvelle répartition, alors le Président soumettra cette alternative à l'approbation de l'ensemble du conseil communautaire (modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes du Pays Toy relatif à la représentation des communes).
Voir annexe A

POINT N°3 : D*élibération sur la proposition de modification de la représentativité de la Communauté de Communes du Pays Toy sur la base des textes réglementaires*

En l'absence d'accord sur le point n°2, il sera proposé aux membres du conseil communautaire de délibérer sur la représentation des communes telle qu'elle est définie par la loi.
Voir annexe A bis

POINT N°4 : ***Délibération pour le renouvellement au nouveau Président du mandat pour recruter des agents non titulaires de remplacement***

M. DUPONT ayant été nouvellement élu Président de la Communauté de Communes du Pays Toy, il est nécessaire de délibérer pour lui donner délégation afin de lui permettre de procéder au recrutement d'agents non titulaires en remplacement des agents titulaires (pour maladie ou congés payés). Ces remplacements sont nécessaires pour le bon fonctionnement du service de collecte des déchets.
Voir annexe B

POINT N°5 : ***Délibérations de soutien aux projets de réhabilitation du gymnase et de la piscine menés par la commune de Luz-Saint-Sauveur***

La commune de Luz-Saint-Sauveur mène des travaux de réhabilitation sur la piscine et le gymnase. Ces projets ont fait l'objet de demandes de soutien financier notamment auprès du Conseil Régional et de l'Europe (programme LEADER). Afin de pouvoir bénéficier de ces soutiens, les partenaires financeurs demandent de justifier le portage communal et de mettre en avant l'intérêt communautaire de ces deux projets.
Voir annexes C et D

POINT N°6 : ***Demande de subvention la Régie des Sports d'Hiver de Luz Ardiden pour l'organisation de l'arrivée du Tour de France***

La Communauté de Communes du Pays Toy a reçu un courrier de la Régie des Sports d'Hiver de Luz Ardiden sollicitant une aide financière pour l'organisation de l'arrivée du Tour de France.
Vous trouverez ce courrier en annexe E.

POINT N°7 : ***Composition de la commission des finances***

Dans l'optique de mener des travaux sur les aspects financiers de la Communauté de Communes du Pays Toy, le Président souhaite compléter l'actuelle commission des finances qui n'est composée que de trois membres (MM. BEGARIE et LONCA ainsi que Mme NOGUE).
Voir annexe F